

C'était donc un volet du tableau. Nous savons également que la majeure partie des approvisionnements pétroliers et gaziers du Canada viendront des sables bitumineux et des régions neuves assujettis au bill C-48. Nous savons que la plupart de ces terres pétrolifères et gazières, c'est-à-dire les terres du Canada, étaient lancés à bail à des sociétés appartenant à des capitaux étrangers. Il était donc vraisemblable que les progrès réalisés ces dernières années en vue d'une canadienisation plus poussée de notre industrie pétrolière auraient été entravés, voire annulés, à l'avenir au fur et à mesure de la réalisation de ces programmes d'approvisionnement coûtant des milliards de dollars.

Nous étions donc en butte à une foule de problèmes comportant tous un facteur commun: la nécessité d'avoir un programme énergétique dynamique au Canada dans les années 80 et après. Pour notre part, nous avons mis au point un programme répondant à cette nécessité de la manière la plus complète et la plus prudente possible.

Dans le cadre de notre programme d'autarcie énergétique, nous allons dépenser au cours des années 80 plusieurs millions de dollars et même trois milliards de dollars pour la seule année 1983—pour le financement de programmes de remplacement du pétrole et d'économies énergétiques. Nous cherchons à réduire la consommation de pétrole à 10 p. 100 de la demande énergétique totale dans les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels d'ici à 1990. Nous sommes convaincus que nous pouvons le faire. La Saskatchewan et l'Alberta y sont déjà parvenus.

Même si nous abandonnons massivement le pétrole au profit d'autres sources d'énergie, il conviendra de faire de gros investissements pour mettre en valeur de nouveaux gisements pétrolifères et d'autres formes d'énergie. Les ententes avec les provinces prévoient qu'elles consacrent en permanence suffisamment d'argent à ces investissements. Notre programme énergétique confirme le principe selon lequel les Canadiens ont le droit de participer plus pleinement à l'effort de leur industrie pétrolière mais veut également être juste pour les Canadiens par rapport à la fixation des prix du pétrole et aux recettes. Ces objectifs sont entièrement compatibles avec notre volonté d'assurer la sécurité de nos approvisionnements pétroliers.

Il y a une autre question beaucoup plus fondamentale que celle de la compatibilité. Pour parvenir à la sécurité énergétique, il faut assurer débouchés et équité, et il ne suffit pas que le gouvernement ait pris une décision allant dans ce sens. La plupart des Canadiens ne toléreraient tout simplement pas les coûts politiques, économiques et sociaux d'une politique énergétique dans le cadre de laquelle on investirait encore davantage dans le secteur pétrolier dans l'espoir d'accroître les approvisionnements tout en ne faisant rien pour réduire la demande ou créer des débouchés accrus pour les Canadiens eux-mêmes.

● (1610)

D'une façon ou d'une autre, monsieur l'Orateur, la mise en valeur de nos ressources énergétiques accaparera une part considérable de nos richesses au cours des prochaines années. Le gouvernement est déterminé à créer un climat favorable à la croissance qui s'impose. A ce propos, certaines remarques du président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières sont particulièrement pertinentes. Il a

Pétrole et gaz du Canada—Loi

récemment déclaré que le Canada allait entrer dans les deux décennies de son histoire comportant le maximum de défis en termes d'investissements et de recherche de capitaux. Il estime que le Canada aura besoin de nouveaux investissements de l'ordre de \$1.5 billion, dont 36 p. 100 pour le secteur énergétique.

Ce sont des chiffres renversants, monsieur l'Orateur, et d'aucuns se demanderont sûrement si le Canada lui-même peut susciter suffisamment d'investissements pour satisfaire ces besoins. Le président de l'Association des courtiers en valeurs mobilières est optimiste: selon lui, le Canada peut générer 94 p. 100 de ce montant de 1.5 billion et faire appel à des capitaux étrangers uniquement pour les 6 p. 100 qui restent. Je voudrais citer les propos du président, car il a fait valoir un argument particulièrement important dont nous devrions tous nous rappeler. Il a dit:

Nous devrions tous planifier et préparer dès maintenant la croissance et les débouchés de l'avenir.

Dans le programme énergétique national, nous insistons énormément sur les débouchés. Le Canada a mis en place, pour la prospection, les stimulants fiscaux les plus généreux qui soient à notre connaissance. Cela encourage les Canadiens à participer à l'essor de l'industrie pétrolière. Outre ces stimulants de base, nous avons intégré dans le nouveau système d'encouragements une échelle mobile de subventions directes conçue pour profiter davantage aux sociétés les plus dynamiques en matière d'exploration, ainsi qu'à celles qui augmentent leur niveau de participation canadienne.

En 1981, pour obtenir les subventions maximales, il faut que la gestion de l'entreprise soit à prédominance canadienne et que des Canadiens détiennent au moins 65 p. 100 des actifs. Ce critère passera à 75 p. 100 d'ici 1986. La subvention maximale qui peut être versée dans le cadre de notre programme d'encouragement représente 80 p. 100 des frais de prospection dans les régions pionnières, ce qui devrait favoriser énormément la prospection dans ces régions prometteuses. Les mêmes encouragements sont aussi offerts aux investisseurs individuels.

Le bill C-48 offre aux anciens titulaires de concession ou de permis de même qu'aux nouveaux venus dans l'industrie un régime tout à fait nouveau qui comprend notamment une part de 25 p. 100 pour la Couronne. Le nouveau régime, y compris la part de la Couronne, a été conçu pour permettre la prospection et l'exploitation rapides mais prudentes des vastes ressources que contiennent les régions pionnières.

Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, le programme prévoit une subvention d'encouragement en espèces du gouvernement fédéral de 25 p. 100 pour tous les prospecteurs, étrangers et Canadiens, pour compenser la part de 25 p. 100 réservée à la Couronne. Cette subvention signifie que le gouvernement, et donc les contribuables canadiens, paieront leur propre part. La Couronne n'aura rien gratuitement.

Selon le bill, si la société de la Couronne convertit sa part en une part active pendant l'étape de prospection, le gouvernement paie en réalité presque deux fois sa part pendant le reste des travaux de prospection. Le titulaire du secteur privé continuera de recevoir la subvention de prospection minimale de 25 p. 100 à l'égard de sa part de 75 p. 100 tandis que la société de la Couronne paiera la totalité de sa part de 25 p. 100.

Si l'on tient compte de ces deux éléments, cela signifie que le gouvernement ou la société qui le représente assumera près de